

DevLOG : Charte du Réseau

Mission & Objectifs

Le développement logiciel occupe une place centrale dans les activités de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) en tant qu'outil ou production scientifique. Il est au cœur de l'interdisciplinarité et mérite que l'on considère avec la plus grande importance ses spécificités et ses acteurs.

Deux facteurs sont essentiels à l'exercice de nos métiers :

- construire des liens entre les personnes ayant des métiers ou des besoins communs afin de partager les pratiques;
- disposer d'une offre de formation en adéquation avec les besoins et permettant d'accompagner les évolutions majeures de nos métiers.

Les nombreux réseaux régionaux et réseaux métiers des différents partenaires (Inria, INRA...) jouent un rôle majeur, par leur richesse et leur diversité, en organisant des rencontres, des actions de formation, des partages d'expériences et en fédérant la communauté.

Dans ce maillage de réseaux, nous pensons qu'il est nécessaire :

- de faciliter, d'accompagner les actions de ces réseaux en respectant leur autonomie ;
- de favoriser les échanges inter-réseaux ;
- de compléter ces actions par des manifestations à portée inter-régionale et nationale.

Enfin, DevLOG organise un événement biennal majeur : les Journées nationales du Développement Logiciel (JDev), lieu de rencontre, de formation et d'échange de la communauté rassemblant plusieurs centaines de personnes.

En résumé, la mission de DevLOG consiste à :

- Favoriser les échanges entre les acteurs du développement logiciel au sein de l'ESR ;
- Accompagner, soutenir les réseaux dans leurs actions ;
- Construire une offre d'actions et de formations pertinentes et complémentaires aux actions régionales (e.g. veille technologique).
- Entretenir les liens entre la communauté et les tutelles (pour remonter les réalités du terrain par exemple).

Organisation

Définitions :

Réseau partenaire : réseau « sympathisant » ayant une thématique proche et/ou complémentaire de celle de DevLOG et leur propre identité (par exemple autre réseau de la MI).

Réseau membre : un réseau ayant adhéré à la charte d'adhésion (par exemple les réseaux régionaux) ou dont le lien avec DevLOG se traduit par une convention avec le CNRS.

L'**organisation** de DevLOG repose sur

- la Communauté
- le Conseil des Représentants
- le Comité de Pilotage
- le Bureau
- la Commission Permanente JDev
- des Groupes de Travail

La Communauté

L'ensemble des acteurs (quels que soient leur statut et leur appartenance) du développement logiciel au sein de l'ESR.

Nb : Cette communauté se veut donc très ouverte et sans adhésion formalisée. Toutefois, le recensement de celle-ci se fera en comptant le nombre de personnes inscrites sur la liste de diffusion du réseau à laquelle chaque acteur du développement logiciel au sein de l'ESR est donc vivement encouragé à s'inscrire.

Le Conseil des Représentants (CoRep)

Rôle :

Le Conseil des Représentants (CoRep) représente la communauté. Il élit le bureau de DevLOG (au moins une fois tous les 3 ans). Il valide le COPIL (à chaque fois que sa composition change). Il est le correspondant privilégié du Comité de Pilotage, qui lui fera un bilan annuel du réseau et peut le solliciter pour certaines décisions.

Composition :

Chaque réseau membre et partenaire désigne un représentant, soit :

- un membre par réseau membre
- un membre par réseau partenaire
- les membres du COPIL

Le Comité de Pilotage

Les membres du COPIL apportent leur participation active au fonctionnement du réseau en portant des actions ou tâches précises (e.g. co-porteurs des JDev, référent budget-adjoint, référent formation adjoint, ...). Le rôle de chaque personne sera indiqué sur le site web de DevLOG. Une dizaine de membres (dont le bureau) du COPIL sont reconnus par la Mission pour l'interdisciplinarité du CNRS (seule tutelle participant financièrement au fonctionnement du réseau). Ils peuvent bénéficier de décharges de temps s'ils sont CNRS.

Le COPIL n'assure cependant pas toutes les actions du réseau. Outre la commission permanente JDev, la mise en place de Groupes de travail (GT) sur des thèmes à identifier est particulièrement souhaitée.

L'intégration au COPIL se fait par candidature spontanée auprès du COPIL actuel et cooptation validée par le CoRep (au moins par absence de refus de plus de 50% du CoRep dans les deux semaines). Le mandat est de trois ans renouvelable 1 fois (cf. bureau).

Ceci permet d'adapter le COPIL aux besoins et aussi à la volonté ou la disponibilité de chacun en cours de mandat. Le COPIL peut donc s'enrichir de nouveaux membres mais aussi des membres peuvent le quitter (e.g. en démissionnant si leurs autres impératifs ne leur laissent plus le temps d'être actif pour le réseau). Le bureau est inclus dans le Comité de Pilotage.

Le Bureau

Le bureau est l'exécutif du réseau, il représente le réseau et coordonne les actions. Il assure le quotidien du réseau et trois de ses membres sont reconnus par la Mission pour l'interdisciplinarité du CNRS. Sauf urgence, le bureau soumet les décisions à prendre au comité de pilotage. Le bureau rend compte des actions et des décisions aux COPIL et CoRep. Le bureau est composé de quatre personnes assurant les fonctions suivantes : animateur, référent budget, référent formation, référent contact-réseaux-régionaux.

Le CoRep élit le Bureau pour une durée de 3 ans (renouvelable une fois), durée nécessaire à une efficacité du mandat mais après laquelle un renouvellement des personnes est particulièrement souhaitable. Les candidats (issus de la communauté) proposent une (ou plusieurs) liste(s) de 4 personnes en précisant leur fonction. L'élection consiste donc à choisir une des listes candidates.

Les Groupes de Travail

Il s'agit d'un regroupement de membres du réseau souhaitant collaborer entre eux sur un sujet en lien avec le développement logiciel. L'idéal est qu'un groupe de travail soit animé par une ou deux personnes qui sont alors les relais entre le groupe de travail et le comité de pilotage.

La création d'un groupe de travail se fait par l'envoi d'une courte description au COPIL. Après quelques échanges si des précisions sont nécessaires, le COPIL enverra la proposition de GT au CoRep par courriel. Celui-ci devra alors le valider (au moins par absence de refus dans les deux semaines). Le Groupe de travail doit rendre compte régulièrement (au moins annuellement) de ses actions au CoRep (où le représentant du GT peut être invité par celui-ci) qui décide de maintenir (ou non) ce groupe de travail. Le Groupe de Travail peut bénéficier d'un support financier par DevLOG.

La commission permanente JDev

La commission permanente d'organisation (CPO) JDev a pour but de définir les grandes lignes et proposer au COPIL de DevLOG les options stratégiques pour le pilotage de l'événement : options de lieu, budget, communication, feuille de route, coordination des comités, sponsors, processus d'inscription,

Le COPIL valide la composition de la commission permanente JDev. Deux de ses membres sont issus du COPIL de DevLOG et garantissent la bonne circulation de l'information (dans les deux sens) entre le COPIL et la CPO-JDev. La CPO-JDev donne un avis particulièrement important sur les options stratégiques mais le choix entre ces options revient au COPIL DevLOG, DevLOG étant le porteur de l'action.

Procédures de vote

Les votes se font en présentiel lors des assemblées ou réunions concertées et annoncées à l'avance. Ils se font à main levée sauf si quelqu'un (candidat ou électeur) demande un vote à bulletin secret.

Ils pourront se faire par système de vote électronique au besoin (outils de sondage, courriel, etc...) et après consensus

Procédures exceptionnelles

En cas de constat d'un problème de dérive ou d'incapacité du bureau ou du COPIL, si plus de la moitié des membres du CoRep le souhaite une session extraordinaire doit se tenir dans les trois mois et un nouveau vote du bureau aura lieu. L'ancien bureau peut candidater.

Si un membre du bureau démissionne ou vient à manquer, le bureau peut proposer un nouveau membre qui devra être confirmé par le CoRep (au moins par absence de refus de plus de 50% du CoRep dans les deux semaines). La durée du mandat initial est alors conservée. Si au moins trois membres du bureau initial ont démissionné ou viennent à manquer, un nouveau bureau sera élu dans l'année suivante.